

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **4 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>28 887 755,771</u>	<u>34 100 586,462</u>
Obligations et valeurs assimilées		28 800 865,671	34 014 172,312
Titres OPCVM		86 890,100	86 414,150
Placements monétaires et disponibilités		<u>23 202 707,377</u>	<u>13 139 194,242</u>
Placements monétaires	5	9 439 747,893	2 496 495,042
Disponibilités		13 762 959,484	10 642 699,200
Créances d'exploitation	6	<u>18 559,622</u>	<u>1 002 391,340</u>
TOTAL ACTIF		<u>52 109 022,770</u>	<u>48 242 172,044</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	59 744,213	57 718,184
Autres créditeurs divers	8	686 154,899	712 910,411
TOTAL PASSIF		<u>745 899,112</u>	<u>770 628,595</u>
ACTIF NET			
Capital	9	48 752 721,032	45 522 604,058
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		68,707	140,037
Sommes distribuables de l'exercice		2 610 333,919	1 948 799,354
ACTIF NET		<u>51 363 123,658</u>	<u>47 471 543,449</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>52 109 022,770</u>	<u>48 242 172,044</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	1 749 095,080	1 686 249,639
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 745 899,535	1 682 984,789
Revenus des titres OPCVM		3 195,545	3 264,850
Revenus des placements monétaires	11	1 077 430,929	574 785,626
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 826 526,009	2 261 035,265
Charges de gestion des placements	12	(252 336,496)	(232 742,583)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 574 189,513	2 028 292,682
Autres charges	13	(87 597,278)	(78 651,189)
Contribution conjoncturelle		-	(105 386,796)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 486 592,235	1 844 254,697
Régularisation du résultat d'exploitation		123 741,684	104 544,657
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 610 333,919	1 948 799,354
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(123 741,684)	(104 544,657)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 894,514	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		450,119	(10 000,000)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 496 936,868	1 849 492,215

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2018</i>	<i>Année 2017</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2 496 936,868</u>	<u>1 849 492,215</u>
Résultat d'exploitation	2 486 592,235	1 844 254,697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,514	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	450,119	(10 000,000)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1 610 743,732)</u>	<u>(1 589 641,596)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>3 005 387,073</u>	<u>6 052 548,095</u>
Souscriptions		
- Capital	47 000 971,958	36 157 866,250
- Régularisation des sommes non distribuables	4 812,199	939,705
- Régularisation des sommes distribuables	1 732 342,745	1 252 234,271
Rachats		
- Capital	(43 781 454,542)	(30 180 986,250)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 557,274)	(868,761)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 946 728,013)	(1 176 637,120)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>3 891 580,209</u>	<u>6 312 398,714</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	47 471 543,449	41 159 144,735
En fin de l'exercice	51 363 123,658	47 471 543,449
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	443 531	385 291
En fin de l'exercice	474 899	443 531
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>108,156</u>	<u>107,031</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,16%</u>	<u>4,12%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 28.887.755,771 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		27 790 578,500	28 800 865,671	56,07%
Obligations de sociétés		25 212 258,500	26 151 019,193	50,91%
AMEN BANK ES 2017	5 000	400 000,000	415 960,000	0,81%
AMEN BANK ES 2009	10 000	399 700,000	404 092,000	0,79%
AMEN BANK ES 2010	10 000	466 400,000	475 680,000	0,93%
AMEN BANK ES 2012	20 000	800 000,000	814 544,000	1,59%
AMEN BANK ES 2016	16 000	960 000,000	966 387,200	1,88%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 164 688,000	6,16%
ATL 2011	4 865	97 300,000	101 592,876	0,20%
ATL 2013-1 TF	3 000	120 000,000	124 543,200	0,24%
ATL 2013-1 TV	2 000	80 000,000	83 753,600	0,16%
ATL 2015-2 A	10 000	600 000,000	630 480,000	1,23%
ATL 2016-1 A	10 000	600 000,000	618 544,000	1,20%
ATL 2017-1 A	10 000	800 000,000	838 656,000	1,63%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,39%
ATL 2017-2 B	2 500	250 000,000	262 284,000	0,51%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 286,000	0,51%
ATL 2018 -1 B	2 500	250 000,000	258 034,000	0,50%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	400 000,000	413 948,000	0,81%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 100 000,000	1 142 032,000	2,22%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000,000	606 132,000	1,18%
BH 2009	20 000	922 000,000	922 144,000	1,80%
BH 2016-1	10 000	600 000,000	623 352,000	1,21%
BNA 2009	10 000	399 700,000	412 476,000	0,80%
BTE 2009	15 000	150 000,000	151 824,000	0,30%
BTE 2010	20 000	400 000,000	406 720,000	0,79%
BTE 2011 A	22 000	440 000,000	464 604,800	0,90%
BTE 2016	5 000	400 000,000	422 124,000	0,82%
BTK 2009 C	5 000	233 200,000	244 772,000	0,48%
BTK 2012-1 B	1 650	23 578,500	23 731,620	0,05%
CIL 2015/2	15 000	600 000,000	606 336,000	1,18%
CIL 2016/1	12 000	720 000,000	747 225,600	1,45%
CIL 2016-2	17 000	1 360 000,000	1 431 536,000	2,79%
CIL 2017/1	3 000	240 000,000	247 516,800	0,48%
STB 2011	20 000	285 200,000	298 048,000	0,58%
TL SUB 2016	3 000	240 000,000	252 232,800	0,49%
TL 2015-2 A	13 500	810 000,000	850 208,400	1,66%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,02%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,02%
TL 2017-1	8 000	640 000,000	662 028,800	1,29%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 768,000	2,06%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	253 030,175	0,49%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	253 132,442	0,49%
UBCI 2013	3 000	120 000,000	123 844,800	0,24%
UIB 2009/1 A	20 000	200 000,000	203 872,000	0,40%
UIB 2009/1 B	20 000	799 400,000	815 592,000	1,59%
UIB 2011/1 A	15 500	465 000,000	474 746,400	0,92%
UIB 2011/2	3 000	42 780,000	44 637,600	0,09%
UIB SUB 2016	15 600	1 248 000,000	1 320 458,880	2,57%

Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 649 846,478	5,16%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	640 139,085	1,25%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	993 123,900	1,93%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 016 583,493	1,98%
Titre OPCVM		87 113,752	86 890,100	0,17%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 890,100	0,17%
Total		27 877 692,252	28 887 755,771	56,24%
Total par rapport au total des actifs			55,44%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	33 119 082,502	997 502,001	(15 998,041)	34 100 586,462	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	1 250 000,000			1 250 000,000	
Titres OPCVM	1 000 039,917			1 000 039,917	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(6 491 390,250)			(6 491 390,250)	
Cession Titres OPCVM	(1 000 039,917)			(1 000 039,917)	450,119
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Titres OPCVM			475,950	475,950	
Bons du trésor assimilables			9 418,564	9 418,564	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		18 665,045		18 665,045	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	27 877 692,252	1 016 167,046	(6 103,527)	28 887 755,771	450,119

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 9.439.747,893, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	9 393 616,359	9 439 747,893	18,38%
Certificat de dépôt UIB au 04/01/2019 à 10,27% 50 jours	1 483 124,050	1 498 973,878	2,92%
Certificat de dépôt HL au 11/01/2019 à 11,25% 50 jours	1 481 538,461	1 496 261,682	2,91%
Certificat de dépôt HL au 02/01/2019 à 11,25% 20 jours	995 031,056	999 750,078	1,95%
Certificat de dépôt CIL au 19/03/2019 à 10,65% 90 jours	1 468 878,607	1 473 273,801	2,87%
Certificat de dépôt HL au 30/01/2019 à 11,70% 40 jours	1 484 600,197	1 488 795,601	2,90%
Certificat de dépôt BNA au 26/01/2019 à 12,25% 30 jours	1 983 831,718	1 985 968,584	3,87%
Certificat de dépôt UIB au 30/01/2019 à 10,25% 30 jours	496 612,270	496 724,269	0,97%
TOTAL	9 393 616,359	9 439 747,893	18,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs			18,12%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de D : 18.559,622 contre un solde de D1.002.391,340 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	16 168,282	-
Certificat de dépôt échu à encaisser	-	1 000 000,000
Autres	2 391,340	2 391,340
Total	<u>18 559,622</u>	<u>1 002 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 59.744,213 contre D : 57.718,184 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	59 744,213	57 718,184
Total	<u>59 744,213</u>	<u>57 718,184</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 686.154,899 contre un solde de D : 712.910,411 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	4 021,331	4 056,420
Dividendes à payer	649 207,387	574 498,126
Commissaire aux comptes	18 200,000	14 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	52,952	52,949
TCL	600,000	380,018
Contribution conjoncturelle	-	105 386,796
Autres	49,700	512,573
Total	686 154,899	712 910,411

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

Souscriptions réalisées

Montant	47 000 971,958
Nombre de titres émis	457 935
Nombre d'actionnaires nouveaux	151

Rachats effectués

Montant	(43 781 454,542)
Nombre de titres rachetés	(426 567)
Nombre d'actionnaires sortants	(158)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	450,119
Régularisation des sommes non distribuables	254,925

Capital au 31-12-2018

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.749.095,080, contre D : 1.686.249,639 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 619 979,448</u>	<u>1 542 936,185</u>
- Intérêts	1 619 979,448	1 542 936,185
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>125 920,087</u>	<u>140 048,604</u>
- Intérêts des BTA	125 920,087	140 048,604
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 195,545</u>	<u>3 264,850</u>
- Dividendes	3 195,545	3 264,850
TOTAL	1 749 095,080	1 686 249,639

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.077.430,929, contre D : 574.785,626 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	691 734,882	414 684,869
Intérêts des certificats de dépôts	385 696,047	160 100,757
TOTAL	1 077 430,929	574 785,626

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 252.336,496, contre D : 232.742,583 au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Rémunération du gestionnaire	242 336,496	222 742,583
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	252 336,496	232 742,583

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élevaient au 31/12/2018 à D : 87.597,278, contre D : 78.651,189 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Redevance du CMF	48 465,742	44 546,592
Commissaire aux comptes	21 647,075	16 793,308
Rémunération Président du Conseil	4 235,292	4 235,280
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	5 788,405	4 559,808
Autres	260,764	1 316,201
TOTAL	87 597,278	78 651,189

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	5,952	5,098	4,293	4,723	5,227
Charges de gestion des placements	(0,531)	(0,525)	(0,485)	(0,540)	(0,617)
Revenus net des placements	5,420	4,573	3,807	4,183	4,611
Autres charges	(0,184)	(0,177)	(0,160)	(0,196)	(0,227)
Contribution Conjoncturelle	-	(0,238)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,236	4,158	3,647	3,988	4,384
Régularisation du résultat d'exploitation	0,261	0,236	0,554	0,209	(0,339)
Sommes distribuables de l'exercice	5,497	4,394	4,201	4,196	4,044
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,021	0,034	(0,014)	(0,022)	0,146
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,001	(0,023)	-	-	(0,466)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,022	0,012	(0,014)	(0,022)	(0,322)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,258	4,170	3,633	3,966	4,062
Résultat non distribuable de l'exercice	0,022	0,012	(0,014)	(0,022)	(0,322)
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,000	(0,004)	(0,001)	0,027
Sommes non distribuables de l'exercice	0,023	0,012	(0,018)	(0,023)	(0,295)
Distribution de dividende	4,394	4,201	4,198	4,044	3,888
Valeur liquidative	108,156	107,031	106,826	106,842	106,711

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%	0,49%	0,45%	0,51%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%	0,15%	0,18%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,11%	4,33%	3,93%	3,93%	3,79%

14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 52.109.023, un actif net de D : 51.363.124 et un bénéfice de D : 2.496.937.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 26,41% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 30 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2018, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 23 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB